

Pour une fonction publique au service de tous :

Usagers et agents agissons ensemble !



Depuis des années, la Fonction publique est au centre des débats et des enjeux sociaux et économiques.

Certains la montrent sans cesse du doigt -elle coûterait beaucoup trop cher aux contribuables et ne serait pas efficace- et tiennent des propos acerbes contre ses personnels -des privilégiés grassement payés.



D'autres, dont nous sommes à la Cgt, considèrent qu'elle est un outil irremplaçable pour notre société, vecteur de progrès pour toute la population. L'élection de Nicolas Sarkozy et la mise en place du gouvernement de François Fillon contribuent à rendre ce dossier d'une actualité plus brûlante encore.

De la stagnation des crédits à hauteur de l'inflation en passant par l'accélération de la réduction des emplois, les mesures se succèdent qui mettent la Fonction publique au cœur des grandes questions de société.

C'est pourquoi, à la Cgt, nous avons souhaité apporter des éléments d'analyse -souvent peu ou mal connus- et contribuer par nos propositions à placer le débat là où il doit nécessairement se situer : auprès de chacun de nous, usagers et agents.

La Fonction publique en quelques mots

La Fonction publique a pour vocation première d'être au service de tous. Elle participe et contribue à l'accès des citoyens aux droits fondamentaux (santé, enseignement, culture, sécurité des biens et des personnes, communication...).

Sur ces missions essentielles, elle assure l'égalité de traitement de tous, quelle que soit notre origine, notre situation professionnelle et économique, nos opinions ou encore, l'endroit où l'on vit.

De par son financement, elle appartient à la Nation.

Pour ce faire, la Fonction publique situe son action hors de la concurrence et des lois du marché.

Elle est composée de 3 « versants » - la Fonction publique de l'État, la Fonction publique territoriale et la Fonction publique hospitalière- agissant de manière complémentaire.

La Cgt propose

Des effectifs liés aux missions

Le nombre nécessaire de fonctionnaires ne peut être regardé qu'en relation avec les missions que l'on confie à la Fonction publique.

La Cgt demande un grand débat citoyen, sans tabou ni a priori, sur les missions qu'on souhaite voir jouer par la Fonction publique. C'est en ce sens qu'elle demande un bilan des déréglementations menées au cours des deux dernières décennies dans les Télécom, à la Poste, dans la culture, l'énergie, les transports, les autoroutes, etc...

C'est à partir de là seulement que l'on pourra avoir une vision -débarrassée des préjugés dogmatiques- des effectifs nécessaires.

D'ici là, il faut mettre un terme immédiat aux suppressions d'emplois indues, condamnées par 61% des Français (sondage Ifop pour Le Journal du Dimanche publié le 11 août 2007) et effectuer les créations là où les besoins sont criants.

Par ailleurs, il faut rompre avec les politiques successives qui font des employeurs publics les plus mauvais patrons en matière de précarité. Un effort massif de titularisation doit être mené.

> les effectifs de la Fonction publique

Les effectifs de la Fonction publique, ce sont au 31 décembre 2005 :

- un total de 5 179 millions d'agents, militaires compris (350 000)
- 2,543 pour l'État
- 1,613 pour la Territoriale
- 1,023 pour l'Hospitalière

Sur ce total, environ 1 million d'agents sont non titulaires



Pourquoi un statut des fonctionnaires ?

Ce statut n'est en aucun cas un privilège accordé aux fonctionnaires. Porteur de droits et de devoirs, il constitue le socle d'une Fonction publique accessible à tous. D'ailleurs, le Conseil d'État en a rappelé en 2003 les fondements, en précisant que « l'essentiel correspond à ce pourquoi un statut de la Fonction publique a été voulu et construit au fil du temps, c'est-à-dire les principes fondamentaux définis dans les lois statutaires, sur lesquels il ne peut être question de revenir, destinés à assurer l'égal accès aux emplois publics, à garantir les fonctionnaires contre l'arbitraire et le favoritisme et à donner à la puissance publique les moyens d'assurer ses missions sur tout le territoire dans le respect des règles d'impartialité et de continuité ».

La Cgt propose

Une Fonction publique encore plus démocratique

Le statut des fonctionnaires avec ses droits et ses devoirs, doit être rénové et affermi. Le concours, qui constitue la seule garantie d'égalité d'accès de tous les citoyens à la Fonction publique, doit demeurer un socle républicain incontournable, même si ses modalités peuvent être adaptées.

Enfin, des lieux d'échange et de dialogue entre les usagers / citoyens, les employeurs publics et les représentants des personnels doivent être mis en place.

Les vrais éléments du débat

Pour certains, porteurs d'une vision libérale de la société, il y aurait toujours trop de Fonction publique, trop de fonctionnaires. Les mêmes colportent de multiples contre-vérités pour convaincre du bien-fondé de leur projet : confier au secteur marchand une grande partie de la sphère publique.

La Cgt vous propose un tour d'horizon, le plus objectif possible, des principales questions qui reviennent sans cesse sur le devant de la scène.

La vérité sur le salaire des fonctionnaires

Là également, les chiffres les plus officiels permettent de mettre en lumière une situation peu reluisante à bien des égards.

- Le salaire net moyen mensuel de la Fonction publique territoriale se situe à 1 578 euros en 2004. Il est donc inférieur de plus de 17 % à celui relevé pour le secteur privé et semi-public.
- Les médecins et pharmaciens de la Fonction publique hospitalière ont un salaire net moyen mensuel inférieur de 33 % à ceux de leurs collègues qui travaillent dans les établissements privés.
- Depuis janvier 2000, le pouvoir d'achat de la valeur du point d'indice (élément de base servant au calcul de la rémunération de tous les fonctionnaires) a chuté de plus de 6 % par rapport à l'indice des prix Insee hors tabac.
- Enfin, l'ensemble des frais des personnels (salaires + primes + cotisations sociales + retraites) des 3 versants de la Fonction publique a reculé de 1,1 point de Pib entre 1997 et 2005, soit la bagatelle de 18,8 milliards d'euros !

La vérité sur le budget de la Fonction publique

Bien qu'encore une fois, le « coût » de la Fonction publique doive avant tout être regardé à l'aune des missions qu'on lui confie et de son efficacité sociale, il est cependant intéressant d'apporter un élément permettant une approche globale purement économique.

- Si l'on additionne les budgets des 2 versants de la Fonction publique assis sur les impôts (la territoriale et l'Etat), on peut observer la réalité suivante :
 - En 1984, le total de ces 2 budgets représentait 28,4 % du produit intérieur brut ;
 - En 2005, il n'en représente plus que 27,8 %.
 Autrement dit, le poids de la Fonction publique dans les richesses créées a diminué ces 20 dernières années.

La vérité sur le nombre de fonctionnaires

Regardons les données objectives. La réalité est bien différente des affirmations des pourfendeurs du service public.

Prenons 3 exemples parmi les plus significatifs :

- De 1984 à 2005, le nombre d'emplois en équivalent temps plein de la Fonction publique de l'État a augmenté de 9,77 %.
- Dans le même temps, la population active globale en France a crû de quelque 11,38 % et le nombre de nos concitoyens de 12,14 %.
- Autrement dit, rapportés au salariat global et à l'ensemble de la population, les effectifs de la Fonction publique de l'État ont significativement diminué ces 20 dernières années.
- Toujours pour la Fonction publique de l'État, de 2002 à 2007, ce sont environ 100 000 emplois qui auront disparu si l'on prend en compte les emplois aidés parvenus à leur terme et non remplacés (emplois jeunes par exemple).
- Qui aujourd'hui pourrait sérieusement soutenir qu'il y a suffisamment –voire trop– d'infirmières et d'infirmiers dans les hôpitaux publics ?

La vérité c'est que, pour faire face aux exigences d'un service public de qualité, ce sont plusieurs dizaines de milliers d'emplois qu'il faut créer.



La répartition des richesses

Pour ceux qui en douteraient encore, il faut l'affirmer sans détour : la France est un pays riche. C'est même un des plus riches du monde.

Le problème, c'est que la répartition des richesses –produites par le travail– est particulièrement injuste.

En voici quelques illustrations :

• **En juillet 2007**, le magazine « Challenges » publiait son classement annuel des 500 plus grandes fortunes de France.

Les chiffres révélés à cette occasion sont édifiants.

- De 1996 à 2007, le nombre de milliardaires en francs a triplé, passant de 89 à 251.
- Le montant total des fortunes détenues est passé, sur la même période, de 80 à 280 milliards d'euros et représente aujourd'hui 15 % du produit intérieur brut contre 6 % en 1996.

- Le plus riche d'entre tous, Bernard Arnault, détient à présent 23 milliards d'euros contre 3,3 milliards il y a 11 ans.

Pour n'en demeurer qu'à la Fonction publique, cela revient à dire que :

- 500 personnes possèdent une fortune supérieure de près de 50 % à l'ensemble des salaires, primes et pensions versés annuellement à tous les agents de la Fonction publique ;

- qu'un seul d'entre eux possède l'équivalent de tous les salaires versés à plus d'1 million d'agents des hôpitaux publics ;

- que de 1996 à 2007, ces fortunes ont augmenté 10 fois plus que les traitements et retraites de la Fonction publique.

• **En 2006**, les profits des entreprises du CAC 40 ont avoisiné les 95 milliards d'euros. Sur les 3 dernières années, cela correspond à une progression fulgurante de 170 % !



La fiscalité

On le sait : les ressources de la Fonction publique –en tout cas, celles de la territoriale et de l'État– reposent essentiellement sur les prélèvements fiscaux.

En la matière, la vraie réforme, consistant à mieux répartir l'impôt en imposant davantage ceux qui en ont les moyens, reste entièrement à faire.

Au contraire, ces dernières années, c'est le chemin inverse qui a été emprunté !

• Avant même le « paquet » fiscal adopté pour l'année 2008, on oublie trop souvent que diverses mesures d'allègements avaient été prises entre 2002 et 2007. Celles-ci au total, représentaient déjà 23,5 milliards d'euros cette année là, dont 7,5 milliards pour les seules entreprises (sans tenir compte des exonérations de cotisations sociales).

Autrement dit, avec le nouveau dispositif, on avoisinera les 40 milliards d'euros de manque à gagner pour le budget de l'État.

• Ces allègements, très handicapants pour les finances publiques, sont en outre d'une injustice totale puisque, massivement, ils profitent avant tout au plus fortunés (10 % des français les plus riches ont bénéficié de plus des 2/3 des allègements) et aux entreprises.

Quelques chiffres complémentaires suffisent à s'en convaincre :

- Environ 1 000 contribuables les plus riches bénéficieront de plus d'1/3 des gains générés par le bouclier fiscal avec

en moyenne un bénéfice de 251 619 euros chacun.

- Les abattements sur les successions et les donations rapporteront une économie totale d'impôt de 59 870 euros dans le cas d'une succession d'un couple avec 2 enfants au patrimoine de 800 000 euros et de 87 170 euros si ce couple dispose de 1 500 000 euros de biens.

- Le taux marginal de l'impôt sur le revenu –c'est-à-dire, le taux concernant les plus hauts revenus– est passé de 65 % en 1986 à 40 % en 2007.

La Cgt propose

Plus de moyens, plus équitablement répartis

La France est un pays riche qui a les moyens de services publics développés. Mais la répartition des richesses créées se fait au profit d'une minorité et au détriment du plus grand nombre. La véritable réforme fiscale, alliant moyens renforcés et justice sociale reste encore à faire. Parmi les principales pistes, la Cgt propose :

→ Rééquilibrer la part des différents impôts :

Depuis plusieurs années, la part de la TVA ne cesse de s'accroître dans les recettes fiscales alors que celle de l'impôt sur le revenu ne cesse de diminuer. Or, la TVA est un impôt proportionnel puisque lors de l'achat d'un bien, quelle que soit sa valeur, un même pourcentage est appliqué. L'impôt sur le revenu constitue pour sa part un prélèvement progressif puisque son taux s'élève avec le montant du niveau des revenus. Il est donc clair que la TVA pénalise davantage les ménages aux faibles ressources que ceux à hauts revenus : les 10 % des ménages les plus pauvres consacrent 8 % de leur revenu au paiement de la TVA ; les 10 % des ménages les plus riches ne lui concèdent que 3 % de leur revenu.

Pourtant, en 1996, l'impôt sur le revenu représentait 19,32 % des recettes fiscales brutes ; il n'en représente plus que 16,62 % en 2007. Et la TVA, quant à elle, est passée durant la même période de 44,95 % à 50,87 %.

→ Taxer les revenus financiers des entreprises :

En 2005, les revenus de nature financière (intérêts et dividendes) perçus par les entreprises, s'élèvent à 137 milliards, soit l'équivalent de 8 % du produit intérieur brut. Il y a là des sommes considérables à récupérer.

→ Renforcer l'imposition sur les grandes fortunes :

Ces dernières années, les inégalités se renforcent en France : l'écart entre les plus riches et reste de la population va croissant. Ainsi, de 1996 à 2006, les 0,01 % des foyers les plus riches ont connu une augmentation de leurs revenus de 42,6 % contre 4,6 % pour 90 % des Français.

→ Mettre fin aux exonérations de cotisations patronales :

Elles coûtent aujourd'hui plus de 25 milliards d'euros de compensation au budget de l'Etat. Véritables trappes à bas salaires, elles n'ont, de surcroît, aucun effet positif sur l'emploi. Il faut donc utiliser ces sommes considérables à d'autres finalités.

Une Fonction publique facteur de développement économique

La Fonction publique, de même que l'ensemble du service public, participe activement au développement de l'économie française. Elle n'est pas un frein à l'essor économique mais un atout supplémentaire pour la compétitivité de notre pays.

La qualité des personnels, l'efficacité et la réactivité d'intervention ainsi que sa constante évolution font de la France est un des pays dans le quel la productivité est la plus importante au monde.

L'entrée de capitaux privés dans le financement de la Fonction publique, comme rendu possible notamment par la réforme des universités, aura certainement comme conséquence un traitement privilégié de certains par rapport à d'autres, et remettra directement en cause l'égalité d'accès sur le territoire.

Retrouvez-nous sur Internet :

Fédération Cgt des services publics www.spterritoriaux.cgt.fr

Fédération Cgt de la santé et de l'action sociale www.sante.cgt.fr

Union générale des fédérations de fonctionnaires Cgt www.ugff.cgt.fr

Fédération Cgt des activités postales et de télécommunications www.ugff.cgt.fr